

Grand Corps Malade écrit à Macron pour faire annuler un projet immobilier

Le slameur soutient le maire d'une petite ville du Vaucluse qui s'oppose à un programme qui entraînera la «*faillite*» de la commune.

Par Guillaume Errard - Mis à jour le 12/02/22, 07:00 - Publié le 12/02/22, 07:00



Crédit Photo : Collectif de défense de la Grande Bastide

Une fois n'est pas coutume, **Grand Corps Malade** n'a pas pris sa plus belle plume pour écrire une nouvelle chanson. Mais pour s'adresser, dans deux lettres distinctes, à **Emmanuel Macron** ainsi qu'à Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique. Fabien Marsaud soutient le maire de Velleron, petite commune d'environ 3000 habitants, située dans le Vaucluse, où vit le fameux slameur. L'édile, élu durant l'été 2020, s'oppose à un projet immobilier qui avait été voté par l'ancienne municipalité, [raconte le site Actu.fr](#).

Baptisé la «Grande Bastide», ce programme prévoit la construction de 200 logements, sur une ancienne ferme nichée sur les hauteurs du village. «*Ce projet purement lucratif va mettre en péril l'équilibre environnemental et économique*» du village, écrivent Grand Corps Malade et le maire Philippe Armengol, dans une lettre adressée au chef de l'État le 31 janvier dernier et que l'élu vauclusien vient de publier sur le compte Facebook de la ville (voir ci-dessous). «*La municipalité de Velleron et ses habitants mènent dignement un véritable combat contre ce projet immobilier*», clame Fabien Marsaud. Au président de la République et à la ministre, les deux opposants réclament que «*ce projet inepte n'aboutisse pas*».

Le maire, qui dit avoir reçu le soutien de «*nombreux élus*» et une adhésion «*totale et constante*» de la population, redoute que ce projet immobilier entraîne «*la faillite*» de sa commune. Il induirait, selon l'édile, l'augmentation de la population de 20% (600 habitants supplémentaires) et obligerait la commune à investir au moins 7 millions d'euros pour améliorer les infrastructures de la ville (écoles, crèches, voirie, réseaux...). Un montant 3,5 fois supérieur aux recettes de fonctionnement de Velleron (2,3 millions d'euros). Sans compter les dépenses d'entretien et de réparations de ces nouveaux équipements, souligne Philippe Armengol. «*Je ne veux pas être le maire d'une commune en faillite*, martèle le maire. *Je n'ai pas été élu pour gérer les inconséquences de mes prédécesseurs ni favoriser les intérêts privés. Des situations aussi aberrantes ne doivent plus se reproduire*».

Interpellée par le sénateur EELV des Bouches-du-Rhône Guy Benarroche le 30 novembre dernier, la secrétaire d'État chargée de la biodiversité assure qu'elle sera «*particulièrement attentive aux décisions locales de l'État pour la protection de l'environnement et à un aménagement durable du territoire*». «*Le préfet ne délivrera une autorisation que si trois conditions sont satisfaites: s'il y a une raison d'intérêt publique majeure, s'il n'existe pas d'autre solution sur le lieu envisagée et si cette dérogation ne nuit pas aux populations d'espèces protégées*», a détaillé Bérangère Abba. Le 24 janvier dernier, les services de l'État ont constaté des «*manquements environnementaux*» et ont lancé une procédure administrative pour parvenir à une suspension des travaux.